

**Dép. 38**  
**« La Clef » « La Clef des Petits »**  
**« La clef des Alpes »**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

« La Clef » a ouvert à la Tour du Pin en mai 2003, « La Clef des Petits » en avril 2008 à La Tour du Pin et « La Clef des Alpes » en avril 2006 à Bourgoin Jallieu, dans le département de l'Isère.

***Service gérant l'action gérant l'action***

Les trois accueils de jour sont gérés par l'association « La Providence », association de statut privé à but non lucratif (loi 1901).

L'association, outre ces deux services, dispose de cinq établissements : une MECS, deux Services d'Accompagnement à Domicile (ouverture en janvier 2009), un établissement de personnes âgées et un centre de soins et de réadaptation de suite.

Association « La Providence »

25, rue de la Libération

38950 St Martin le Vinoux

***Personne à contacter***

Madame RABILLOUD Joëlle

Directrice

Accueil de jour « La Clef » et « La Clef des Petits »

895, route de St Didier

38110 St Clair de la Tour

Tél. : 04.74.33.37.18

Email: [laclefdeschamps@worldonline.fr](mailto:laclefdeschamps@worldonline.fr)

Accueil de jour « La Clef des Alpes »

42, avenue des Alpes

38300 Bourgoin-Jallieu

Tél : 04 74 93 50 58

***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Les deux services « La Clef » et « La Clefs des Alpes » permettent un accueil de proximité et couvrent un rayon d'environ 15 kilomètres autour de l'agglomération de la Tour du Pin et de Bourgoin-Jallieu, ce qui permet de faciliter l'accompagnement des enfants par les parents. L'accueil est de 10 enfants de 4 à 11 ans sur les deux structures, les enfants sont scolarisés en maternelle ou en école élémentaire. « La Clef des Petits » accueille 4 situations de parents et d'enfants entre 0 et 3 ans.

***Cadre juridique***

Les trois services sont gérés par l'association « La Providence » de statut privé. Elle est habilitée par le Conseil général de l'Isère.

L'accueil des 4 à 11 ans s'effectue sous la forme d'un accueil provisoire à la journée qui permet une prise en charge pour une durée de trois mois minimum avec possibilité de renouvellement mais

n'excédant pas deux ans, en accord avec les parents et les territoires de la Direction Enfance Famille.

**« La Clef des Petits » :**

Il s'agit d'un accueil de l'enfant avec son ou ses parents à la demi-journée. Cet accueil provisoire est pour une durée de 3 mois avec possibilité de renouvellement et n'excédant pas un an, en accord avec les parents et les territoires de la Direction Enfance Famille. La zone de recrutement est principalement basée sur la proximité, soit Saint Clair de La Tour et ses villes et villages environnants.

En fonction de la situation, « La Clef des Petits » propose aux familles un accompagnement de deux à trois demi journées par semaine en individuel ou en groupe. Durant les périodes de vacances solaires, il peut être proposé des accueils à la journée dans un objectif défini à l'avance avec la ou les familles concernées. Ces temps de rencontre peuvent avoir lieu dans les locaux du service ou au domicile de la famille. Cet accueil se veut souple, modulable et évolutif en fonction du contexte de chacune des situations.

**Financement**

Le prix de journée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 couvrant les 3 accueils de jour est de 74,16 € par jour et par enfant (ouverture des accueils de jours : toute l'année hormis les semaines entre Noël et Jour de l'an et entre le 5 et 20 août).

**ELABORATION DU PROJET**

***Critères ayant motivé le projet***

Depuis plusieurs années maintenant, fort de l'expérience et du savoir-faire acquis dans le travail de médiation des relations parents-enfants au sein de "La Clef des Champs", maison d'enfants à caractère social accueillant 24 enfants de 4 à 14 ans à Biol (ouverte depuis 1881) et des deux accueils de jours créés en 2003 et 2005, l'équipe est convaincue de la nécessité de revaloriser la fonction parentale et d'offrir à l'enfant une prise en charge qui garantisse son épanouissement. La création des deux accueils de jour propose de nouvelles formes d'accompagnement : accueil séquentiel, accueil relais, qui proposent des réponses souples préservant le cadre de vie de l'enfant et offrant une prise en charge de proximité pour travailler sur le mieux-être parent.

Les constats sur le terrain et les échanges avec les différents partenaires ont conduit à réfléchir à la mise en place de temps d'accueil plus spécifiques pour l'accompagnement de familles avec des enfants plus jeunes [0 à 3 ans] débouchant sur l'ouverture en avril 2008 de la Clef des Petits.

***Personne(s) à l'initiative du projet***

La réflexion s'est menée :

- dans le cadre du schéma départemental de l'Isère. Le bilan préconisait en effet de limiter l'accueil en établissement des jeunes enfants par le recours à toutes les alternatives préventives et de développer l'accueil séquentiel, intermédiaire entre l'aide à domicile et le placement à temps plein,
- dans le cadre d'échange avec des travailleurs sociaux, chefs de service de l'Aide sociale à l'enfance ; plusieurs pistes se démarquaient : accueil intermédiaire entre l'aide à domicile et l'internat, possibilité de travail de fond avec la structure familiale, lieu de transition pour une séparation progressive, possibilité d'un regard éducatif incluant l'accueil des parents.

**Références à un projet du même type**

Plusieurs dispositifs éducatifs de Savoie ont été visités : SASEP Service d'action sociale et éducative de proximité. Des idées ont été inspirées par le SAPMN du Gard et la Maison Verte (F. Dolto).

**Références théoriques**

Le projet se réfère à la thérapie familiale, la systémie et la médiation.

**Public visé**

Le service s'adresse principalement :

- à des enfants et des parents qui ont besoin de se sentir épaulés, confirmés dans leurs choix éducatifs, trop fragiles sur le plan narcissique, trop disqualifiés pour agir,
- à des enfants présentant des difficultés scolaires,
- à des enfants qui ont difficilement intégré des repères, un cadre,
- à des enfants et parents qui ont peur de l'extérieur et qui n'osent pas ainsi bénéficier des dispositifs de droit commun...
- à des parents avec des petits enfants afin de travailler sur l'apprentissage à être parent...

**Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants**

Les accueils de jour sont localisés sur deux sites, à St Clair de la Tour et à Bourgoin-Jallieu. Pour chacun, une maison est louée pour son fonctionnement (« La Clef » et « La Clef des Petits » sont dans le même espace) et une équipe pluridisciplinaire est constituée pour les trois accueils de jour.

**Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont :

- aide aux familles en difficultés,
- maintien en milieu d'origine,
- favoriser l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation tout en maintenant l'enfant et sa famille dans leur environnement.

La prise en charge se veut souple, évolutive mais contractualisée en considérant la famille comme partenaire.

**Date de début du projet**

La réflexion concernant le premier accueil de jour remonte à février 2000.

**Date de démarrage de l'action**

Ouverture de « la Clef » en mai 2003, « la Clef des Alpes » en avril 2006, «La Clef des Petits » en avril 2008.

**GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE**

Au printemps 2003, l'Assemblée départementale a décidé de modifier l'organisation territoriale des services sociaux pour offrir un meilleur service aux Isérois. Aux 18 circonscriptions d'hier, se sont substituées des territoires d'action sociale, mis en place à partir de septembre 2003.

- Un lien avec les réflexions liées au schéma départemental Isère

Pour le Conseil général, il s'agit d'inciter au développement de ce type d'accueil qui permet pour les parents une démarche dynamique, tant dans la construction des liens avec leur enfant, que dans la représentation de leur responsabilité parentale. De plus, cette forme d'aide permet à l'enfant de trouver un cadre stable en évitant certains conflits et ruptures brusques.

- Un lien avec les territoires Vals du Dauphiné, Porte des Alpes et Haut Rhône Dauphinois

Les rencontres de l'association avec les territoires et notamment les adjoints territoriaux font ressortir des besoins évidents de prise en charge souple, contractualisée, pour des enfants de 4 à 11 ans. La question de prévention est un de leur souci constant et pour l'instant, ces territoires ne sont pas pourvus d'accueil de jour tel qu'il existe sur le territoire Vals de Dauphiné.

Dès 2000, les discussions s'étaient engagées avec les circonscriptions de la Tour du Pin, Villefontaine, Isle d'Abeau et Bourgoin-Jallieu. Le choix avait été de démarrer ce projet sur la Tour du Pin, cette localité plus rurale paraissait moins bien pourvue que les autres circonscriptions.

Depuis, la demande s'accroît sur les territoires Porte des Alpes et Haut-Rhône Dauphinois et les besoins ont été chiffrés quantitativement et qualitativement.

- Une expérience en ce domaine puisque l'accueil de jour « *La Clef* » fonctionne depuis mai 2003 à La Tour du Pin.

## **DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR**

### ***Description de l'action effective***

#### **« *La Clef* » et « *La Clef des Alpes* »**

Lors du premier entretien avec la famille, une visite de la structure est effectuée, la famille formule ses difficultés, attentes, demandes. Les règles de fonctionnement et d'engagement sont posées. Le travailleur social qui oriente la famille peut être présent.

La famille contacte alors un travailleur social ASE ou de polyvalence de secteur (celui qu'elle connaît déjà ou celui de son secteur si elle n'en connaît pas). Celui-ci formalise une demande d'accueil provisoire séquentiel. Le chef du service du territoire d'action social concerné, entérine la prise en charge. Un accord de principe de trois mois est mis en place.

Dans les trois mois suivant le début de la prise en charge, une instance de régulation est mise en place au niveau du territoire (ASE). Le projet ainsi que la durée et la complémentarité des différents intervenants au sein de la famille est réfléchi. En fonction de la durée retenue, d'autres instances jalonnent la prise en charge.

Un projet est élaboré pour chaque enfant. La famille amène les éléments sur lesquels elle souhaite travailler. Ce projet est complété par l'équipe suite aux entretiens et temps d'observation. Ce projet écrit est soumis à la famille, il sert de base de travail avec les parents.

Les projets individuels sont revus chaque trimestre et sont soumis à la famille.

La prise en charge éducative vise à comprendre la personnalité de l'enfant, de développer le goût de la curiosité, l'envie d'apprendre et de grandir. Des activités d'expression et de parole, créatives, corporelles et éducatives de la vie quotidienne et scolaire lui sont proposées.

Chaque enfant bénéficie d'un planning d'accueil à la carte qui permet une prise en charge de 12 à 15 heures hebdomadaires.

L'enfant reste scolarisé dans son école d'origine, l'accueil s'effectue en dehors des temps scolaires. La règle est qu'un des parents assure le transport de l'enfant à l'accueil de jour afin qu'il se mobilise et soit pleinement acteur de la prise en charge. Certains transports sont cependant assurés par le service. Outre les temps d'accueil durant les vacances scolaires, des camps de courte durée sont programmés.

Le travail spécifique de l'accueil de jour est basé sur :

- un lieu d'accueil pour l'enfant au sein du groupe,
- un lieu de parole et de prise en compte de la famille dans sa globalité,
- un lieu d'apprentissage de la parentalité en proposant notamment des temps où le/les parents viennent à l'accueil de jour « faire avec »,
- des entretiens familiaux,
- des groupes parole à thème avec l'ensemble des parents.

Toutes les 4 semaines, un entretien est prévu entre la famille et l'éducateur référent, l'enfant y est généralement présent. Ce temps permet de reprendre les difficultés auxquelles le parent est confronté au quotidien.

D'autre part, les parents participent à des groupes de parole le samedi (sur une durée de 1 h 30 5 fois dans l'année). Ils abordent des thématiques éducatives, choisies par eux. Ce groupe permet à chaque parent de pouvoir échanger avec d'autres, de croiser les attitudes éducatives et les solutions à trouver entre pairs sur des sujets quotidiens concrets. Les éducateurs et la directrice sont présents pour observer les interactions, animer la réunion et guider les interactions entre parents.

Des temps individuels avec la famille peuvent être mis en place suivant les difficultés concrètes amenées par le/les parents ou observées par l'équipe (par exemple, la préparation d'un repas équilibré). Le point de vigilance est de ne jamais faire à la place du parent.

Des temps conviviaux sont également programmés selon les fêtes du calendrier afin d'observer les phénomènes de groupes, les interactions parents/enfant. Ces temps permettent également d'observer les relations des parents et enfants non suivis dans le cadre de l'accueil de jour.

La prise en charge en accueil de jour ne peut excéder deux ans.

A la fin de la prise en charge, dans le cadre d'une instance de régulation au niveau du territoire concerné, une AED peut être proposée, l'intervention d'une technicienne en intervention sociale et familiale, voire un placement peut être préparé et permet, dans ce cadre, une meilleure adhésion des parents et de l'enfant. Les signalements, à l'autorité judiciaire, sont exceptionnels.

### **« La Clef des Petits »**

Au niveau de l'accueil de jour « *La Clef des Petits* », selon un planning défini, toutes les familles sont accueillies chaque semaine au moins deux fois : pour **un temps individuel** (qui a lieu le plus souvent avec la professionnelle référente de la situation) et pour **un temps de groupe** avec les deux professionnelles et l'ensemble des familles.

Les rencontres en individuel ont lieu soit **dans les locaux du service**, soit **au domicile** de la famille. Ce choix est motivé par les objectifs préalablement fixés avec la famille. Par exemple, en fonction des demandes formulées, il nous arrive de travailler la question des repas. C'est actuellement le cas pour deux situations en 2009. Pour l'une d'entre elle, le repas a lieu à "*La Clef des petits*" et pour l'autre à domicile.

**Les temps de groupe** des jeudis matins sont axés sur la relation parent / enfants avec comme support de médiation l'éveil corporel.

Sont proposés également **des temps festifs et conviviaux** autour d'évènements particuliers.

De la même manière, il a paru opportun de programmer **des accueils en groupe à la journée** autour d'un projet précis (baignade, visite d'une ferme pédagogique...). En plus de proposer un support de stimulations et d'éveil sur l'extérieur, ces moments d'accueil plus longs permettent d'observer la relation et les interactions entre les enfants et leurs parents (et inversement) sur une plus grande amplitude horaire.

Une double mesure (AP et mesure d'AEMO ou AED) peut être mise en place de manière exceptionnelle et dans le cadre de projets précis.

Chaque mois, la famille est reçue pour **un entretien famille**.

**Tous les deux mois, un groupe parole est organisé avec l'ensemble des familles accueillies à « La Clef des Petits ».**

#### **Professionnels participant à l'action (et autres services)**

Sur chaque accueil de jour l'équipe, sous l'autorité de la directrice (responsable des trois accueils de jour et des deux Services d'Accompagnement à domicile), est ainsi constituée :

#### **« La Clef » et « La Clef des Alpes » :**

- 0,50 ETP de chef de service éducatif
- 0,20 ETP psychologue - superviseur
- 0,70 ETP secrétariat comptabilité (pour les trois accueils de jours).

Sur chaque accueil de jour de 4 à 11 ans :

- 2 ETP éducateur spécialisé
- 0,4 ETP conseillère en économie sociale et familiale,
- 0,40 ETP maîtresse de maison

Le psychologue peut exceptionnellement être amené à effectuer des bilans ou des entretiens avec l'enfant, mais l'objectif premier est d'orienter les enfants sur les réseaux extérieurs : CMP, psychologues privés, hôpital de jour.

Outre l'aide individuelle apportée aux familles par la CESF et son implication dans l'équipe d'éducateurs, son intervention s'articule avec celui de la maîtresse de maison.

#### **« La Clef des Petits » :**

Sous l'autorité de la directrice des accueils de jour (formée en systémie et médiation), l'équipe se compose :

- 1 éducatrice spécialisée formée en systémie et au travail auprès des familles à 0,5 ETP
- 1 psychomotricienne ayant une expérience dans le champ de la petite enfance à 0,2 ETP
- 1 psychologue superviseur à temps partiel formé en systémie et thérapie familiale
- 1 agent administratif à temps partiel.

### ***Implication des professionnels de l'ensemble des structures***

Le personnel bénéficie de modules de formation continue interne afin de pouvoir maintenir une dynamique commune au sein du dispositif.

### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

La Directrice effectue le premier entretien avec la famille et anime les groupes de parents, co-anime avec l'éducateur référent les réunions famille et participe aux fêtes conviviales.

Des liaisons étroites existent avec les collègues de secteur et des services demandeurs d'accueil, avec les écoles et ce, toujours, avec les parents. Les analyses sont partagées avec l'ensemble des collègues dans un sens commun pour l'enfant et sa famille en vue d'une construction d'un projet cohérent pour l'enfant.

### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

L'équipe bénéficie de temps de régulation hebdomadaires :

- supervision à raison d'environ 6 heures par mois, pour les éducateurs et CESF ; pour l'équipe éducative ; en présence de la directrice,

Ce temps sert aussi de préparation aux stratégies à adopter en réunion avec les familles

- réunions à thèmes, concernant généralement les éducateurs et CESF ou l'équipe élargie, suivant les demandes
- réunions relatives aux projets individuels, mises en place quelques mois après l'arrivée de l'enfant et évalué dans l'année,
- réunions transversales sur les 3 services (une à deux fois par an),
- réunions avec le chef de service éducatif

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public.***

Sous réserve de places disponibles, une demande d'admission est effectuée, soit par un service (éducation nationale, soins, ASE, secteur...), soit directement par les familles à la directrice.

Si la famille n'est pas connue par les services sociaux, après la première rencontre, elle est orientée vers le service de l'aide sociale à l'enfance pour la signature de l'accueil provisoire séquentiel avant le démarrage de la prise en charge.

### ***Implication des usagers***

Les familles (même les pères) viennent facilement aux différents temps de rencontres proposés à l'accueil de jour. Ce lieu propose en effet une dynamique intéressante notamment en raison du cadre : petite structure, conviviale voire familiale, de proximité. Les parents ne se sentent pas en rivalité dans ce cadre.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

« La Clef » et « La Clef des Alpes »

Le service d'accueil de jour est ouvert pendant les heures de repas de midi soit de 11H 30 à 13 H 30, en soirée de 16 H 30 à 18 H 30, le mercredi de 10 H à 17 H, le samedi de 13 H 30 à 17 H. Il permet aussi l'accueil durant toutes les vacances scolaires hormis la deuxième et troisième semaine d'août et la semaine entre Noël et le Jour de l'an.

« La Clef des Petits »

Heures d'ouverture pour les parents et leurs enfants :

Lundi et jeudi de 9h à 12h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Lundi entre 12h et 14h permanence téléphonique.

Mardi et Vendredi de 9h à 13h.

Mercredi : si nécessité

Samedi : si nécessité

Une partie des vacances scolaires avec des horaires adaptés (9 h 30 à 17 h).

*Les enfants sont toujours accompagnés de leur(s) parents(s) durant les temps où ils sont accueillis à "La Clef des petits".*

**Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement**

Le dispositif a été très rapidement repéré par les autres services du secteur et les orientations qui sont effectuées correspondent bien au projet de l'accueil de jour.

**Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère**

L'idée première du projet était de toucher des situations soit :

- pas forcément connues des services sociaux et donc répondre à la demande des familles,
- soit s'inscrire dans une prévention primaire et privilégier les orientations du service social polyvalent, de la PMI, de l'Education Nationale, des CMP, de l'Aide sociale à l'enfance.

Le projet s'est mis en place dans le cadre des réflexions et des orientations du schéma départemental.

**Autre projet actuel**

Depuis quelques années, l'association « La Providence » a le souci, notamment au niveau de la maison d'enfants, de diversifier ses réponses et de s'adapter aux besoins repérés par les territoires et le schéma départemental notamment dans le cadre de l'apprentissage et du soutien de la parentalité.

Cela a engendré la création des accueils de jour, ainsi que ce projet de service d'accompagnement à domicile qui viendra renforcer et enrichir les structures existantes. **Le Service d'Accompagnement à domicile** peut notamment permettre une étape aux familles - ayant connu soit un placement, soit un travail en accueil de jour – et une progression vers un étayage uniquement à domicile, dans le cadre de vie de l'enfant.

Ce projet s'appuie également sur l'expérience des dispositifs existants puisque des outils sont déjà en place : groupe de parole parents, entretiens familiaux réguliers, temps de « faire avec » ...

Deux Services d'Accompagnement à Domicile ont vu le jour en janvier 2009, cela concerne 80 enfants de 0 à 18 ans sur deux territoires, celui de « Vals du Dauphiné » et celui de « Porte des Alpes ».

Les locaux d'intervention se situent au niveau des trois accueils de jour existants.

**REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)**

Plus les enfants sont jeunes, plus il est facile de faire bouger les difficultés. Les parents prennent conscience des problèmes et en parlent facilement, ils s'investissent et cheminent sans se sentir remis en cause dans leur rôle.

Ce mode d'intervention rend les parents acteurs à part entière.

L'accueil de jour doit permettre à l'enfant et à sa famille d'éviter un placement ou s'il y a lieu de le préparer avec une meilleure adhésion de la famille.

C'est une mesure de protection qui évite à l'enfant une vie prolongée en collectivité, aux parents la stigmatisation sociale, la disqualification autour de l'enfant placé.

## **ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION**

### ***L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?***

Bilan et contrôle avec la Direction Enfance Famille. Groupe de veille d'évaluation interne au sein de l'ensemble des structures.

### ***Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)***

La maison d'enfants et les accueils de jour ont travaillé, avec l'aide d'un consultant extérieur, sur l'évaluation. Des points d'amélioration ont été repérés et un groupe de veille est mis en place et se rencontre deux fois dans l'année.

### **Modalités d'analyse de la structure :**

Fiche remise à jour 30/03/2009